

LE DVAR TORAH DE LA SEMAINE

BALAK



PAR LE RAV IZHAK DAYAN, GRAND RABBIN DE
LA COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE GENÈVE

RÉSUMÉ

Israël campe en face de Moav ; Balak, roi de Moav, effrayé par l'approche de ces inconnus, envoie chercher le devin Bil'am pour qu'il vienne maudire le peuple, et conjurer ainsi le danger. Bil'am se met en route sur son ânesse. En chemin, la bête s'arrête devant un ange de D.ieu qui lui barre le passage et, aux coups répétés et furieux de son maître, lui réplique en langage humain en lui indiquant la raison de son refus de marcher.

Bil'am arrive enfin mais incapable d'agir autrement que par la parole de D.ieu, Il prononce des bénédictions magnifiques sur ce peuple, qui ne craint aucune puissance humaine, et qui vit seul, mais fort de la protection de son Maître. Pendant plusieurs mois, Israël reste dans le voisinage de Moav, et cette proximité aura des conséquences regrettables, car les filles de Moav viendront inciter un bon nombre d'hommes juifs à la débauche et à l'idolâtrie.

Le scandale atteint son comble lorsqu'un chef de tribu, Zimbri, de la tribu de Shim'on, conduit une Moavite en plein camp juif sous sa tente.

Aussitôt Pin'has, petit-fils d'Aharon s'élanche, le javelot à la main, et venge l'honneur de D.ieu et d'Israël en tuant les deux coupables.

COMMENTAIRE

Nous sommes frappés par le fait que dans tout le texte biblique, Balak n'a jamais prononcé le nom du peuple d'Israël. Balak utilise le mot peuple sans mentionner, à aucun moment, de quel peuple il s'agit. Souvent, il utilise le pronom personnel « hou ».

La haine qu'il ressentait pour ce peuple ne lui permettait pas de dire son nom. Ceci est chose naturelle. Celui qui cherche à exterminer son ennemi physiquement, ne veut en aucune façon, articuler son nom, avant qu'il ne l'eût détruit. Ne pas énoncer le nom de l'ennemi est en soi un signe d'extermination virtuelle.

Refuser de formuler le nom d'un ennemi est un procédé que nous retrouvons aujourd'hui.

Dans certains journaux anti-juifs, le nom d'Israël n'est jamais écrit de façon implicite. On parle souvent de l'« Etat fantôme », de l'ennemi sioniste de la Palestine, mais jamais d'Israël. Ce refus est le signe d'une haine féroce, et d'un désir puissant de détruire ce pays et de jeter ses habitants à la mer.

Cette haine farouche ressentie aussi par Bil'am se retrouve à un autre endroit de notre texte.

D.ieu autorisa finalement Bil'am à se rendre chez Balak, mais à la condition de ne dire que ce que D.ieu mettra dans sa bouche (Nombres XXII, 38)

Parlant de ce départ, le texte écrit : « Bil'am se leva de bon matin, il sella son ânesse (Nombres XXII, 21).

Et nos commentateurs de déduire, Bil'am a sellé personnellement son ânesse alors qu'il avait des serviteurs.

Il se leva de bon matin, sans attendre le lever du soleil.
Il espérait vite assouvir son désir et maudire le peuple
d'Israël qu'il haïssait de tout son cœur.

Il a fait de ce départ une Mitsva, alors que D.ieu ne
voulait pas qu'il se rende là où Balak voulait l'envoyer.
Mais le D.ieu d'Israël ne dort, ni ne sommeille.

Bil'am est venu maudire le peuple hébreu. Au lieu de
maudire, il lui a accordé des bénédictions qui sont
restées, jusqu'à nos jours, uniques en leur genre par
leur beauté et par leur force.

PAR LE RAV IZHAK DAYAN, GRAND RABBIN DE
LA COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE GENÈVE

CHABBAT BALAK

Présence du Grand Rabbin Izhak Dayan dans les
synagogues

VENDREDI SOIR (MIN'HA)

Maison Juive Dumas

CHABBAT MATIN (CHA'HRIT)

Beth Yaacov

CHABBAT SOIR (MIN'HA)

Maison Juive Dumas

Les offices de ce Chabbat à la Synagogue Beth
Yaacov seront célébrés par le Rabbin Jacob
Toledano

COURS DU MOIS

Par le Grand Rabbin Izhak Dayan

JEUDI AV. DUMAS

9h00 Cours de Talmud

CHABBAT AV. DUMAS

8h00 Cours de Michnavot
20h00 Cours de Halakha

DIMANCHE BETH YAACOV

9h00 Cours de Talmud

Par le Rabbin Jacob Toledano

CHABBAT BETH YAACOV

Après l'office du matin
Commentaire de la Torah

LUNDI ET JEUDI MATIN BETH YAACOV

Après l'office du matin
Cours de Halakhot

Par M Eric Ackermann

CHABBAT BETH YAACOV

Pendant Séouda chlichit
Cours sur la Paracha

HORAIRES DES OFFICES

Depuis le 1^{er} mai 2019

BETH YAACOV

Lundi et jeudi
7h15 Cha'hrit
Dimanche
8h00 Cha'hrit

MAISON JUIVE DUMAS

Jours de la semaine
7h00 Cha'hrit
19h30 Min'ha suivi de Arvit
Dimanche
8h00 Cha'hrit
19h30 Min'ha suivi de Arvit

HEKHAL HANESS

Jours de la semaine
7h00 Cha'hrit
19h30 Min'ha suivi de Arvit
Dimanche
8h00 Cha'hrit
19h30 Min'ha suivi de Arvit

Si vous désirez dédier un Dvar Torah à la mémoire d'une
personne, merci de contacter Mme Sellam auprès de notre
secrétariat. T. +41 22 317 89 07 · sellamc@comisra.ch